

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 SEPTEMBRE 2025

Le Conseil communautaire de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, légalement convoqué le 19/09/2025, s'est réuni au Théâtre de la Nacelle, en séance publique, sous la présidence de ZAMMIT-POPESCU Cécile, Président.

OBJET DE LA DELIBERATION

**CONVENTIONS PARTENARIALES AVEC LE CROUS DE L'ACADEMIE DE
VERSAILLES POUR L'ETABLISSEMENT D'UN PASS « CONTRIBUTION A LA
VIE ETUDIANTE ET DE CAMPUS » (CVEC) PERMETTANT L'ACCES DES
ETUDIANTS AUX STRUCTURES SPORTIVES ET CULTURELLES GERES EN
REGIE PAR LA COMMUNAUTE URBAINE : APPROBATION**

Date d'affichage de la convocation

19/09/2025

Secrétaire de séance

BREARD Jean-Claude

Etaient présents : 109

AIT Eddie, ARENOU Catherine, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BERTRAND Alain, BISCHEROUR Albert, BLONDEL Mireille, BORDG Michaël, BOURE Denis, BOURSALI Karim, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROUSSE Laurent, BRUNET Yvette, CALLONNEC Gaël, CHAMPAGNE Stéphan, CHARNALLET Hervé, COGNET Raphaël, COLLADO Pascal, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DAZELLE François, DEBRAY-GYRARD Annie, DEBUISSER Michèle, DE JESUS-PEDRO Nelson, DE LAURENS Benoît, DE PORTES Sophie, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DIOP Ibrahima, DOS SANTOS Sandrine, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Pierre-Yves, FAVROU Paulette, FONTAINE Franck, GARAY François, GAULARD Didier, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, GRIMAUD Lydie, GUILLAUME Cédric, HAFID Karima, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, HEYBLOM Frédéric, HOULLIER Véronique, JALTIER Alec, JAUNET Suzanne, JOREL Thierry, JUMEAUCOURT Philippe, KAUFFMANN Karine, KERIGNARD Sophie, KHARJA Latifa, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LECOLE Gilles, LE GOFF Séverine, LEPINTE Fabrice, LITTIERE Mickaël, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MALAIS Anne-Marie, MARIAGE Joël, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guylaine, MERY Philippe, MEUNIER Patrick, MINARIK Annie, MOISAN Bernard, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NAUTH Cyril, NEDJAR Djamel, NICOLAS Christophe, NICOT Jean-Jacques, OLIVIER Sabine, OURS-PRISBIL Gérard, PELATAN Gaëlle, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PERSIL Albert, POURCHE Fabrice, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRELOT Charles, PRIMAS Sophie, QUIGNARD Martine, REBREYEND Marie-Claude, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIOU Hervé, SAINZ Luis, SANTINI Jean-Luc, SAUVE Jean-Yves, SMAANI Aline, SOUSSI Elsa, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VIREY Louis-Armand, VOILLOT Bérengère, VOYER Jean-Michel, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

Formant la majorité des membres en exercice (141)

Absent(s) représenté(s) : 17

AOUN Cédric a donné pouvoir à LEPINTE Fabrice
AUFRECHTER Fabien a donné pouvoir à MELSENS Olivier
CONTE Karine a donné pouvoir à MEUNIER Patrick
CORBINAUD Fabien a donné pouvoir à HERVIEUX Edwige
DELRIEU Christophe a donné pouvoir à GUILLAUME Cédric
HAMARD Patricia a donné pouvoir à BLONDEL Mireille
HONORE Marc a donné pouvoir à DAZELLE François
KOENIG-FILISIKA Honorine a donné pouvoir à MACKOWIAK Ghyslaine
KONKI Nicole a donné pouvoir à PERSIL Albert
LAIGNEAU Jean-Pierre a donné pouvoir à KAUFFMANN Karine
MAUREY Daniel a donné pouvoir à FONTAINE Franck
MONNIER Georges a donné pouvoir à NICOT Jean-Jacques
PHILIPPE Carole a donné pouvoir à SANTINI Jean-Luc
RIPART Jean-Marie a donné pouvoir à PERRON Yann

SATHOUD Innocente-Félicité a donné pouvoir à LITTIERE Mickaël

SIMEONI Christophe a donné pouvoir à SOUSSI Elsa

SIMON Josiane a donné pouvoir à REBREYEND Marie-Claude

Absent(s) non représenté(s) : 9

BERMANN Clara, CHARBIT Jean-Christophe, DUMOULIN Cécile, EL BELLAJ Jamila, ESCRIBANO-OBEJO Maria, JOSSEAUME Dominique, LEBouc Michel, LEMARIE Lionel, MADEC Isabelle

Absent(s) non excusé(s) : 6

ANCELOT Serge, BEGUIN Gérard, BENHACOUN Ari, DAUGE Patrick, EL ASRI Sabah, PIERRET Dominique

122 POUR :

AIT Eddie, AOUN Cédric, ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BERTRAND Alain, BISCHEROUR Albert, BLONDEL Mireille, BORDG Michaël, BOURE Denis, BOURSALI Karim, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROUSSE Laurent, BRUNET Yvette, CALLONNEC Gaël, CHAMPAGNE Stéphan, CHARNALLET Hervé, COGNET Raphaël, COLLADO Pascal, CONTE Karine, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DAZELLE François, DEBRAY-GYRARD Annie, DEBUISSE Michèle, DE JESUS-PEDRO Nelson, DE LAURENS Benoît, DE PORTES Sophie, DELRIEU Christophe, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DIOP Ibrahima, DOS SANTOS Sandrine, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Pierre-Yves, FAVROU Paulette, FONTAINE Franck, GARAY François, GAULARD Didier, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, GRIMAUD Lydie, GUILLAUME Cédric, HAFID Karima, HAMARD Patricia, HERZ Marc, HEYBLOM Frédéric, HONORE Marc, HOULLIER Véronique, JALTIER Alec, JAUNET Suzanne, JOREL Thierry, JUMEAUCOURT Philippe, KAUFFMANN Karine, KERIGNARD Sophie, KHARJA Latifa, KOENIG-FILISIKA Honorine, KONKI Nicole, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LECOLE Gilles, LE GOFF Séverine, LEPINTE Fabrice, LITTIERE Mickaël, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MALAIS Anne-Marie, MARIAGE Joël, MAUREY Daniel, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guylaine, MERY Philippe, MEUNIER Patrick, MINARIK Annie, MOISAN Bernard, MONNIER Georges, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NAUTH Cyril, NEDJAR Djamel, NICOLAS Christophe, NICOT Jean-Jacques, OLIVIER Sabine, OURS-PRISBIL Gérard, PELATAN Gaëlle, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PERSIL Albert, PHILIPPE Carole, POURCHE Fabrice, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRELOT Charles, PRIMAS Sophie, QUIGNARD Martine, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIOU Hervé, RIPART Jean-Marie, SAINZ Luis, SANTINI Jean-Luc, SATHOUD Innocente-Félicité, SAUVE Jean-Yves, SIMEONI Christophe, SMAANI Aline, SOUSSI Elsa, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VIREY Louis-Armand, VOILLOT Bérangère, VOYER Jean-Michel, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

0 CONTRE :

0 ABSTENTION :

4 NE PREND PAS PART :

CORBINAUD Fabien, HERVIEUX Edwige, REBREYEND Marie-Claude, SIMON Josiane

EXPOSÉ

Pour faciliter l'accès aux pratiques sportives et culturelles des étudiants, la Communauté urbaine a, depuis le 1^{er} janvier 2023, engagé un partenariat avec le Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS) de l'Académie de Versailles dans le cadre du pass « Contribution Vie Etudiante et de Campus » (CVEC) qui permet aux étudiants d'avoir accès aux établissements culturels et sportifs partenaires. Le pass est présenté sous forme de carnet de tickets dont chacun équivaut à un droit d'entrée.

Sur présentation de l'ensemble des contremarques, le CROUS s'engage ainsi au remboursement intégral des droits d'entrée.

Le pass CVEC est accepté dans les équipements communautaires gérés en régie :

- les six piscines (Les Mureaux, Porcheville, Andrésy, Verneuil-sur-Seine et les deux piscines de Poissy) ;
- la patinoire de Mantes-la-Jolie ;
- quatre équipements culturels dans le cadre de leur billetterie (Centre de la danse, Parc aux étoiles, Théâtre de la Nacelle, Conservatoire à rayonnement départemental).

La médiathèque des Mureaux n'est pas incluse dans le dispositif compte tenu de la gratuité accordée aux étudiants.

Depuis plus de deux ans, ce partenariat fait l'objet de conventions, l'une pour les pratiques sportives, l'autre pour les pratiques culturelles, la dernière étant conclue jusqu'à la date du 31 août 2025. Afin de renouveler et pérenniser ce partenariat, deux nouvelles conventions sont conclues pour une durée de trois ans, du 1^{er} octobre 2025 au 31 août 2027.

Le CROUS s'engage à communiquer auprès des étudiants son partenariat avec la Communauté urbaine et à présenter le logo de cette dernière, par le biais d'une newsletter ainsi que d'un livret édité en ligne.

Il est donc proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver la convention partenariale avec le CROUS de l'Académie de Versailles pour l'établissement d'un pass « Contribution à la Vie Etudiante et de Campus » (CVEC) permettant l'accès des étudiants aux structures sportives gérées en régie par la Communauté urbaine,
- d'approuver la convention partenariale avec le CROUS de l'Académie de Versailles pour l'établissement d'un pass « Contribution à la Vie Etudiante et de Campus » (CVEC) permettant l'accès des étudiants aux structures culturelles gérées en régie par la Communauté urbaine,
- d'autoriser le Président à signer les conventions susmentionnées et tous les actes, pièces et documents nécessaires à leur exécution ainsi qu'à l'exécution de la présente délibération,
- de préciser que les recettes seront imputées sur les budgets des équipements, chapitre 70.

Ceci exposé, il est proposé la délibération suivante :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n°2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants,

VU le décret n°2019-205 du 19 mars 2019 relatif aux modalités de programmation et de suivi des actions financées par la contribution de vie étudiante et de campus prévue à l'article L. 841-5 du code de l'éducation,

VU les statuts de la Communauté urbaine,

VU la délibération du Conseil communautaire n°CC_2024-06-27_41 du 27 juin 2024 portant approbation des conventions partenariales avec le CROUS de Versailles pour l'établissement d'un pass « Contribution à la Vie Etudiante et de Campus » (CVEC) permettant l'accès des étudiants aux structures sportives et culturelles gérées en régie par la Communauté urbaine,

VU la convention partenariale avec le CROUS de Versailles pour l'établissement d'un pass « Contribution à la Vie Etudiante et de Campus » (CVEC) permettant l'accès des étudiants aux structures sportives gérées en régie par la Communauté urbaine,

VU la convention partenariale avec le CROUS de Versailles pour l'établissement d'un pass « Contribution à la Vie Etudiante et de Campus » (CVEC) permettant l'accès des étudiants aux structures culturelles gérées en régie par la Communauté urbaine,

VU l'avis favorable à l'unanimité émis par la Commission Action culturelle-Sport-Tourisme le 16 septembre 2025,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

ARTICLE 1 : APPROUVE la convention partenariale avec le CROUS de l'Académie de Versailles pour l'établissement d'un pass « Contribution à la Vie Etudiante et de Campus » (CVEC) permettant l'accès des étudiants aux structures sportives gérées en régie par la Communauté urbaine.

ARTICLE 2 : APPROUVE la convention partenariale avec le CROUS de l'Académie de Versailles pour l'établissement d'un pass « Contribution à la Vie Etudiante et de Campus » (CVEC) permettant l'accès des étudiants aux structures culturelles gérées en régie par la Communauté urbaine.

ARTICLE 3 : AUTORISE le Président à signer les conventions susmentionnées et tous les actes, pièces et documents nécessaires à leur exécution ainsi qu'à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 4 : PRECISE que les recettes seront imputées sur les budgets des équipements, chapitre 70.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Acte publié ou notifié le :	01 OCT. 2025
Transmis et reçu à la Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie, le :	01 OCT. 2025
Exécutoire le :	01 OCT. 2025
(Articles L. 2131-1 et L. 5211-3 du Code Général des Collectivités Territoriales)	
Délai de recours : 2 mois à compter de la date de publication ou de notification	
Voie de recours : Tribunal Administratif de Versailles	
(Articles R.421-1 et R. 421-5 du Code de Justice Administrative).	

POUR EXTRAIT CONFORME,
Aubergenville, le 25 septembre 2025

Le Président

Cécile ZAMMIT-POPESCU

